



2026-221
Fermeture temporaire
du cimetière au public
les 19, 20 et 21 juin 2026

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260619-AR2026_221B-AR

Le Maire de la Commune de LA TRINITE-SUR-MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet du Morbihan du 16 juin 2026 portant interdiction d'une manifestation déclarée le samedi 20 juin 2026 en hommage à Jean-Marie LE PEN et de toute manifestation visant à perturber cet hommage à la Trinité-sur-Mer en raison de risques de troubles à l'ordre public,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Le cimetière de La Trinité-sur-Mer sera fermé au public le vendredi 19 juin à 18h00 jusqu'au samedi 20 juin à 12h00, ainsi que le samedi 20 juin de 18h00 jusqu'au dimanche 21 juin à 8h00.

ARTICLE DEUXIEME

Par dérogation, les personnels des entreprises funéraires sont autorisés à accéder au cimetière en dehors de ces horaires.

ARTICLE TROISIEME

Toute pénétration dans l'enceinte du cimetière par des personnes non autorisée en dehors de ces horaires est passible de poursuites.

ARTICLE QUATRIEME

La Police Municipale et les services techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Le Service Communication
- La Gendarmerie nationale
- Les services de secours

Fait à La Trinité-sur-Mer, le 19 juin 2026



Le Maire,

Yves NORMAND

Affiché le :